

RAPPORT ANNUEL INSOS 2019



VERS DE GRANDS CHANGEMENTS

De tout ce qui s'est passé en 2019, nous retenirons ici deux événements marquants. En mars, nous avons publié le Plan d'action CDPH. Puis en juin, nos délégué·e·s ont dit « oui » à la création d'une fédération regroupant INSOS Suisse et CURAVIVA Suisse. 2019 a donc été une année charnière et 2020 s'annonce passionnante.

Le Plan d'action CDPH avait déjà fortement imprégné le travail d'INSOS Suisse en 2018. Avec nos partenaires VAHS Suisse et CURAVIVA Suisse et l'engagement de nombreux membres d'INSOS, nous avons préparé, discuté, élaboré ce plan pendant plusieurs mois. Jusqu'à sa publication en mars 2019.

La CDPH, concrètement

Ce plan dit concrètement comment nous voulons mettre en œuvre les principes de la CDPH au sein de nos trois organisations. Et comment nos membres peuvent le faire. Il fixe des objectifs clairs et propose des mesures.

Depuis sa parution, nous travaillons intensément à concrétiser ces objectifs. Nous avons pour cela lancé divers sous-projets. Par exemple : sur la formation inclusive, sur la participation en entreprise, sur les conditions-cadres permettant la flexibilité des offres institutionnelles.

Une nouvelle ère

À nos yeux, le Plan d'action CDPH marque le début d'une nouvelle ère. Il représente un changement de paradigme au sein de notre branche. Il ne s'agit plus de travailler « pour le bien » des personnes en situation de handicap, mais de développer avec elles une large palette de prestations, pour leur permettre de vivre de la façon la plus autonome possible. Bien sûr, certaines institutions avaient déjà commencé à travailler dans ce sens. Mais le Plan d'action CDPH donne un cap clair, partagé par tous nos membres.

Avec ce plan, nous prenons nos responsabilités. Nous ne pourrions cependant pas accomplir le travail tout seuls. La CDPH exige l'engagement de tous nos partenaires : cantons, Confédération, associations, personnes en situation de handicap, etc. Nous menons auprès d'eux un travail de sensibilisation. L'enjeu est de créer des conditions-cadres adéquates pour les prestataires. Un travail qui continue en 2020.

En 2023, nous ferons un premier bilan avec des autoreprésentantes. Nous savons déjà que le plan ne sera pas fini, car un tel projet demande de changer les mentalités et les

conditions-cadres. Et pour cela, il faut compter au moins une génération.

Se fédérer pour mieux agir

L'autre grand chantier entamé en 2019 est celui de la création d'une fédération avec CURAVIVA Suisse. Cette fédération doit nous permettre d'être plus forts et plus efficaces. Ensemble, nous pourrions mieux agir au niveau politique. Nous pourrions offrir des prestations encore plus attractives. Et nous serons encore mieux à même de mener des projets ambitieux, comme celui du Plan d'action CDPH.

Nous allons devoir travailler vite. Le projet a été adopté en juin 2019. Et la fédération devra être opérationnelle en 2021.

Merci de votre soutien

Nous tenons ici à remercier tous celles et tous ceux qui nous ont soutenus en 2019. En particulier nos membres qui se sont engagés dans des groupes de travail, des commissions et des comités et les collaborateurs et collaboratrices d'INSOS Suisse. Et nous remercions déjà tous nos membres pour leur engagement en 2020. ■



Marianne Streiff
Présidente d'INSOS Suisse



Peter Saxenhofer
Directeur d'INSOS Suisse



POLITIQUE

Sur le plan politique, INSOS Suisse a joué un rôle dans la révision de l'AI. Nous nous sommes battus pour assurer deux ans de formation aux apprenti-es FPrA. En mars, le Plan d'action CDPH a été publié. Avec succès.

- Des victoires dans la révision de l'AI**
 Cette année, la révision de l'AI nous a particulièrement occupés. Nous avons réussi à imposer notre point de vue sur trois mesures:
 - Pour les jeunes, nous avons pu ajouter dans le droit à l'orientation professionnelle le droit à une mesure préparatoire avant l'entrée en formation.
 - Nous n'avons pas réussi à ancrer le droit à deux ans de formation FPrA dans la loi. Mais le conseiller fédéral Alain Berset en a clairement reconnu l'importance, lui qui a dit: «La règle, c'est deux ans.»
 - Les institutions peuvent pratiquer la location de services en plus de leur activité principale et sans autorisation supplémentaire.
- Action publique pour la FPrA**
 Des jeunes apprenti-es FPrA ont décidé d'agir pour assurer deux ans de formation professionnelle initiale. Avec eux, nous avons distribué des flyers sur la Place fédérale. Puis d'autres jeunes ont suivi. Avec nous et leurs institutions, ils ont lancé des messages vidéo. Cette action est particulièrement forte, car elle a été faite avec l'engagement de jeunes et de leurs institutions et s'est déroulée sur la place publique.
- Lancement du Plan d'action CDPH**
 En mars 2019, nous avons publié le Plan d'action CDPH et mis en ligne son site internet. Avec succès. Nous avons distribué plus de 4'000 exemplaires du plan, que ce soit dans sa version longue, courte ou en facile à lire. Et la demande est encore grande. De plus, nos membres nous ont envoyé de nombreux exemples de mise en œuvre de la CDPH au sein des institutions. Nous les avons publiés sur le site www.plandaction-cdpH.ch.



«J'ai eu beaucoup de plaisir à travailler avec les apprenti-es pour défendre la durée de deux ans de la FPrA. Les jeunes ont fait preuve d'un grand engagement.»

Tschoff Low,
responsable Politique

«Cette année a été marquée par la solidarité: avec nos partenaires, nous avons collaboré, discuté et avancé ensemble. C'est indispensable pour permettre l'intégration professionnelle.»

Annina Studer,
responsable Monde du travail

(o) 8'000 visites sur www.plandaction-cdpH.ch

Organisation de 10 journées d'étude et d'échange

MONDE DU TRAVAIL

En 2019, le domaine Monde du travail a développé des outils pour la participation en entreprise ainsi que des solutions pour la formation et l'intégration professionnelles.

- La participation dans les entreprises**
 En septembre 2019, nous avons finalisé notre analyse sur la participation en entreprise. Nous avons listé les modèles de participation existants. Nous avons discuté ces modèles lors d'un réseau d'échange et lors de la journée «Participation en entreprise» qui a rassemblé plus de 120 personnes. Nous publierons des recommandations en 2020.
- Le financement des prestations ambulatoires**
 Comment permettre à une personne de passer plus facilement d'une entreprise d'intégration au marché du travail conventionnel et inversement? Pour le savoir, nous avons fait un sondage. Nous allons analyser des modèles de soutien et de financement possibles.
- L'AIC continue son chemin**
 Les bases pour l'introduction d'AIC dans des secteurs professionnels ont été approuvées. Nous avons fêté cette victoire d'étape lors de la journée d'étude «De la FPrA à l'AIC». Nous avons aussi lancé trois nouveaux programmes FPrA, compatibles avec une AIC.

Et aussi

Nous avons continué notre travail pour l'intégration professionnelle, notamment avec iPoint, Profil, Inclusion Handicap et Compasso. Avec Supported Employment Schweiz, nous avons organisé deux workshops sur le Supported Employment (SE) et le Supported Education (SEd). Sur la question des «salaires équitables», nous avons animé trois workshops sur les systèmes de salaires dans les entreprises d'intégration. Nous avons fini de rédiger le Manuel de cours FPrA en français (sortie en janvier 2020). Nous suivons le projet de la SEFRI «Formation professionnelle 2030». Pour ces actions, la commission Monde du travail et les différents groupes de travail ont été essentiels.

FORMATION

Pour le domaine Formation, l'année a été marquée par le Plan d'action CDPH. Avec notamment la publication du «Navigateur CDPH» et le lancement du sous-projet Formation inclusive. À noter aussi quelques autres nouveautés.

- Travail de sensibilisation**
 Depuis le mois de mars 2019, le domaine Formation assume la coordination du Plan d'action CDPH. Depuis, nous réalisons un travail de sensibilisation auprès des cantons, des directions sociales et des administrations.
- Le Laboratoire Formation inclusive**
 En mai, nous avons lancé le sous-projet «Formation inclusive pour adulte», dont le but est de développer des prototypes de formations inclusives pour adultes. Pour cela, nous collaborons avec des hautes écoles, des prestataires de formation, des associations du monde du handicap, des institutions et des autoreprésentant-es. Un premier laboratoire a débuté en mai 2019. Nous élaborerons des aides en 2020.
- Une boussole pour la formation**
 En mars, nous avons publié le «Navigateur CDPH». Ce document donne des clés au personnel des institutions pour accorder leur travail pédagogique avec la CDPH. Cette aide peut être utilisée tant par les prestataires de formation que par les institutions pour la formation continue du personnel.

Et aussi
Deux nouveaux brevets. Nous avons activement travaillé à la création de nouveaux brevets d'accompagnante socioprofessionnelle et de spécialiste en insertion professionnelle. **Campagne pour les formations dans les hautes écoles.** Avec le soutien de la commission Formation, nous avons mené campagne auprès des membres cantonaux de la CDAS. Notre objectif: atteindre un taux de subvention de 90% pour toutes les formations ES du domaine social afin de les rendre plus accessibles.



«Collaborer avec des autoreprésentant-es, des institutions et des personnes venant d'autres domaines m'a beaucoup inspiré. Cela m'a permis d'élargir mon horizon.»

Baumgartner,
responsable Formation

«Avec le Plan d'action CDPH, nous dépoussiérons l'image externe de l'hébergement dans les institutions. Nous montrons la dynamique de notre branche et ses bonnes pratiques.»

Samuel Haberli,
responsable du domaine Cadre de vie

Pour le domaine Cadre de vie, l'année a un mot clé: la collaboration. Nous avons renforcé nos coopérations pour mieux aborder des thèmes importants. Nous avons aussi accompagné le Plan d'action CDPH.

- Autour de la santé mentale**
 En 2019, nous avons lancé avec Pro Mente Sana un partenariat dans la durée. Objectif: organiser ensemble, tous les deux ans, une journée d'étude sur le thème de la santé mentale. La première de ces journées a eu lieu en 2019. Nous pouvons aussi compter sur le soutien de la Société suisse de psychiatrie sociale (SoPsy). Nous gagnons ainsi en compétences. Un vrai plus pour nos membres.
- Pour les thèmes sexualité et prévention**
 Nous avons établi une coopération avec la VAHS et le forum Paulus Akademie pour proposer régulièrement des événements sur la question de la sexualité et de la prévention contre les abus. En 2019, deux cours et une formation de 6 jours sur les services de prévention et d'examen des plaintes ont ainsi été organisés. Nous voulons encore élargir l'offre en 2020.
- Assurer la participation**
 Notre objectif est d'assurer la participation de personnes en situation de handicap à tous les niveaux du Plan d'action CDPH. Dans un groupe de travail interassociatif, nous avons élaboré les bases de la coopération avec les autoreprésentant-es.

Et aussi

Nous avons aidé CURAVIVA Suisse dans le développement d'un site internet sur le thème «Handicap et vieillesse». Il sera en ligne en été 2020. Pour ce site, un groupe de travail composé de membres de la commission Cadre de vie a livré des exemples de bonnes pratiques. Depuis longtemps, nous travaillons à créer une plateforme internet d'information et d'offres pour les personnes en situation de handicap. Le BEFH et la CDAS ont maintenant repris l'idée. Nous participons au groupe de travail.

Publication de 1 Navigateur CDPH pour le travail agricole

4 nouveaux partenaires de coopération

EN BREF

Institutions INSOS

Ateliers (LIPPI)	23'831 places
Homes et autres formes de logement collectif (LIPPI)	21'612 places
Centres de jour (LIPPI)	9'818 places
Mesures professionnelles (LAI)	5'833 places
Accompagnement à domicile – Art. 74 (LAI)	1'066 places
Mesures de réinsertion (LAI)	1'172 places
Total	63'332 places



63'332 places dans
812 institutions INSOS



23 événements INSOS
pour 1'264 personnes

Événements

En 2019, INSOS Suisse a organisé 23 événements pour plus de 1'200 participantes. Aperçu des thèmes traités : entre protection et autonomie, formation pratique et AIC, participation en entreprise, communiquer efficacement, prévention contre les abus, sexualité.

8

Rabais et solutions sur mesure

La belle nouveauté de cette année est notre partenariat avec socialstore.ch, site de vente des produits des institutions sociales. Cette boutique en ligne bilingue permet aux entreprises sociales de faire la promotion de leurs produits dans toute la Suisse. Grâce au partenariat INSOS, nos membres profitent de conditions préférentielles. Autre source de satisfaction : INSOS SECURIT. Par rapport à 2018, le nombre d'audits, de cours et de conseils a augmenté.



1 boutique internet pour
les produits des institutions
sociales



INSOS SECURIT a donné
710 conseils, 42 audits
et 10 cours

Communication

Concernant la communication, 2019 est l'année de la publication du Plan d'action CDPH et des premières expériences – et premiers succès – sur les réseaux sociaux. Mais 2019, c'est surtout une année de préparation. Nous avons réalisé : un nouveau flyer INSOS Suisse, un nouveau site internet, une nouvelle newsletter. À découvrir en 2020.



14 newsletters à plus de
2'700 abonnés



30 vidéos publiées sur les
réseaux sociaux



230 posts publiés sur
Facebook



110'000
visites sur www.insos.ch



1 Plan d'action CDPH publié
en 3 versions



4'000 exemplaires
du Plan
d'action CDPH distribués

BILAN

en CHF	31.12.19	31.12.18
Liquidités	1'782'845	1'769'545
Créances résultant de prestations	13'886	3'129
Créances envers des organisations liées	66'289	46'289
Autres créances à court terme	32'566	32'555
Comptes de régularisation actifs	101'539	64'306
Actifs circulants	1'997'124	1'915'824
Participation	50'000	50'000
Immobilisations corporelles	11'301	8'301
Actifs immobilisés	61'301	58'301
Total actifs	2'058'425	1'974'125
Dettes résultant de prestations	90'892	28'575
Autres dettes à court terme	2'530	19'910
Comptes de régularisation passifs	141'825	77'115
Passifs (fonds étrangers)	235'247	125'600
Fonds de fluctuation Art. 74	129'990	103'818
Capital des fonds affectés	129'990	103'818
Capital lié	658'530	744'373
Fortune de l'association	379'612	271'937
Fonds libres	620'723	620'723
Résultat de l'exercice	34'324	107'675
Capital libre	1'034'658	1'000'334
Capital de l'organisation (capital libre et lié)	1'693'188	1'744'707
Total passifs	2'058'425	1'974'125

COMPTE D'EXPLOITATION

en CHF	2019	2018
Recettes de cotisations	1'658'829	1'632'118
Charges de gestion des membres et des projets	-15'143	-16'174
Résultat net des cotisations	1'643'686	1'615'944
Recettes de conventions de prestations OFAS	672'085	672'085
Charges de conventions de sous-traitance OFAS	-471'355	-471'355
Résultat net de conventions de prestations OFAS	200'730	200'730
Recettes de dons	3'000	500
Autres recettes	287	358
Recettes nettes de la collecte de fonds	1'847'703	1'817'532
Recettes des journées d'étude	398'470	363'340
Charges des journées d'étude	-308'019	-341'486
Résultat net des journées d'étude	90'451	21'854
Recettes des publications	25'411	24'052
Charges des publications	-76'643	-83'525
Résultat net des publications	-51'232	-59'473
Recettes du travail spécialisé	8'292	4'920
Charges du travail spécialisé	-85'863	-62'297
Résultat net du travail spécialisé	-77'571	-57'377
Recettes de projets tiers	111'215	174'799
Charges de projets tiers	-324'864	-196'967
Résultat net de projets tiers	-213'649	-22'168
Recettes d'autres prestations	78'800	90'315
Charges d'autres prestations	-16'492	-30'099
Résultat net d'autres prestations	62'308	60'216
Recettes résultant des prestations de services	-189'692	-56'948
Recettes nettes	1'658'011	1'760'584
Charges de personnel	-1'289'320	-1'252'916
Charges de locaux	-104'804	-113'791
Charges administratives et informatiques	-280'174	-227'193
Charges d'exploitation	-1'674'299	-1'593'900
Résultat d'exploitation	-16'288	166'684
Amortissements	-3'303	-2'830
Produits financiers	200	288
Charges financières	-5'956	-3'423
Charges exceptionnelles	-	-35'000
Résultat avant variation du capital des fonds	-25'347	125'719
Affectation au capital des fonds	-26'172	-18'044
Résultat annuel (avant allocation au capital de l'organisation)	-51'519	107'675
Utilisation Projet adaptation des structure/CRM informatisé	85'843	-
Résultat annuel (avant allocation au capital libre)	34'324	107'675
Attribution aux fonds libres	-	-
Attribution à la fortune de l'association	-34'324	-107'675
Report à nouveau	0	0

9

VARIATION DU CAPITAL EN 2018

en CHF	01.01.18	Variation	31.12.18
Fonds de fluctuation Art. 74	85'774	18'044	103'818
Capital des fonds affectés	85'774	18'044	103'818
Projet INSOS SECURIT	45'360	-	45'360
Projet adaptation des structures/CRM-IT	215'000	-	215'000
Projet formation professionnelle	40'000	-	40'000
Projet savoir-faire du secteur	120'000	-	120'000
Projet renforcement des sections	220'000	-	220'000
Projet Romandie	104'013	-	104'013
Capital lié	744'373	-	744'373
Fortune de l'association	247'093	24'844	271'937
Fonds libres	620'723	-	620'723
Résultat annuel	24'844	82'830	107'675
Capital libre	892'660	107'675	1'000'334
Capital de l'organisation	1'637'032	107'675	1'744'707

VARIATION DU CAPITAL EN 2019

en CHF	01.01.19	Variation	31.12.19
Fonds de fluctuation Art. 74	103'818	26'172	129'990
Capital des fonds affectés	103'818	26'172	129'990
Projet INSOS SECURIT	45'360	-	45'360
Projet adaptation des structures/CRM-IT	215'000	-85'843	129'157
Projet formation professionnelle	40'000	-	40'000
Projet savoir-faire du secteur	120'000	-	120'000
Projet renforcement des sections	220'000	-	220'000
Projet Romandie	104'013	-	104'013
Capital lié	744'373	-85'843	658'530
Fortune de l'association	271'937	107'675	379'612
Fonds libres	620'723	-	620'723
Résultat annuel	107'675	-73'351	34'324
Capital libre	1'000'334	34'324	1'034'658
Capital de l'organisation	1'744'707	-51'519	1'693'188

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2019

1 Nom, forme juridique, but, finances et responsabilité

INSOS Suisse, dont le siège est à Berne, est une association au sens des articles 60 ss. CC. Elle est politiquement et confessionnellement neutre.

INSOS Suisse est une institution faîtière nationale des institutions pour personnes en situation de handicap. Son but est de soutenir ses membres et leurs institutions, de promouvoir la qualité de leurs prestations et d'obtenir des conditions cadre optimales pour leurs activités. Le but et les tâches de l'association sont concrétisés dans ses principes directeurs.

L'association est financée par les cotisations de ses membres, des prestations des pouvoirs publics, des recettes de prestations, des dons, des intérêts et d'autres recettes. Aucun apport de capitaux n'a été réalisé à la fondation. Les membres d'INSOS sont des personnes morales de droit privé et de droit public, reconnues d'utilité publique.

Conformément à l'art. 23 des statuts, la fortune de l'association (capital de l'organisation) répond seule des engagements de l'association, à l'exclusion de toute responsabilité de ses membres allant au-delà de leur obligation à s'acquitter de leurs cotisations.

2 Organisation

2.1 Assemblée des délégués

(constituée de 100 délégués)

2.2 Nombre de postes à plein temps

INSOS Suisse a occupé 8.2 équivalents de postes à plein temps (année précédente: 7.9) en moyenne annuelle. Leur nombre a ainsi été inférieur à 10 postes à plein temps.

2.3 Direction

La direction est assurée par Peter Saxenhofer. Etant donné qu'il est l'unique personne chargée de la direction, il est donc renoncé à présenter sa rémunération, conformément à SWISS GAAP RPC 21, chiffre 45.

2.4 Comité central

(composé du/de la présidente, du/de la vice-présidente et de cinq à sept personnes supplémentaires). La durée des mandats est de quatre ans (jusqu'en 2023).

La présidente centrale reçoit une indemnisation de CHF 30'000.-. Les autres membres du comité travaillent bénévolement (sans rémunération).

Comité central:

- Marianne Streiff, présidente
- Dagmar Domenig (dès le 26 juin 2019)
- Marco Dörig (dès le 26 juin 2019)
- Meinrad Ender
- Françoise Gay Truffer
- Lutz Goldbecker (jusqu'au 26 juin 2019)
- Matteo Innocenti (dès le 26 juin 2019)
- Ursula Limacher
- Andreas Paintner
- Marzio Proietti (jusqu'au 26 juin 2019)
- Dominique Rast, vice-président
- Stephan Sieber (jusqu'au 26 juin 2019)

2.5 Organe de révision

BDO AG, Berne. La durée des mandats est de deux ans (jusqu'en 2021).

3 Contrats

Un contrat-cadre de prestations daté du 5 décembre 2014 a été conclu avec l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) pour les années 2015 à 2018, conformément à l'art. 74 de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité (LAI). Ce contrat a été reconduit d'un an par avenant pour l'année intermédiaire 2019.

4 Principes comptables

4.1 Principes comptables généraux

Les principes comptables généraux selon Swiss GAAP RPC 21 donnent une image de la fortune, des finances et des recettes de l'association correspondant à la réalité (« True & Fair View ») et peuvent également être en contradiction avec les dispositions légales du droit suisse des obligations. Dans un tel cas, des méthodes de présentation du bilan et des comptes correspondant aux deux réglementations et ne présentant pas d'écarts par rapport aux dispositions existantes ont été choisis. Les principes d'évaluation correspondent aux exigences de Swiss GAAP RPC 21 ainsi qu'au code suisse des obligations et aux statuts.

4.2 Principes de présentation du bilan et d'évaluation

a) Créances et dettes

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale, moins les corrections de valeur pour les risques identifiables.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition moins les amortissements. Sont activées les acquisitions de CHF 1'000.- ou plus.

c) Capital des fonds affectés

Ici sont comptabilisés des moyens alloués pour des buts spécifiques poursuivis par des tiers. Actuellement, il est uniquement question de fonds de fluctuation liés selon l'art. 74 LAI.

d) Capital lié

Si le comité central décide de réserver un certain montant pour un projet précis à venir, un projet correspondant est ouvert. L'attribution et l'utilisation de ces montants relèvent de la compétence du comité. L'utilisation est par conséquent dictée par INSOS Suisse elle-même, raison pour laquelle ces montants figurent sous « Capital lié » au sein du capital de l'organisation.

RAPPORT DE RÉVISION

5 Dettes envers des caisses de pension

Dettes envers des institutions de prévoyance en 2019: CHF 17'737.10 (année précédente: CHF 16'843.10).

6 Participation

La participation de CHF 50'000.– figurant au bilan correspond aux actions de la filiale INSOS Securit SA, comme l'année précédente. INSOS Securit SA est une filiale détenue à 100% par INSOS Suisse. Le capital-actions de CHF 100'000.– a été libéré à hauteur de CHF 50'000.–. La participation est évaluée à son coût d'acquisition.

7 Explications sur le résultat extraordinaire

Explications sur les charges extraordinaires 2018

Le reporting portant sur la convention de prestations n'ayant pas encore été transmis à l'OFAS, il fallait s'attendre à ce que des fonds supplémentaires doivent être affectés au fonds de fluctuation concernant ce reporting de l'année 2018. INSOS a donc comptabilisé la somme de CHF 35'000.– comme charge extraordinaire portée en passif transitoire. Ce passif transitoire est maintenu, car une affectation au fonds de fluctuation est aussi à prévoir en 2019.

8 Engagements conditionnels

INSOS Suisse s'engage dans divers organes de la formation professionnelle, tantôt comme associée solidairement et indéfiniment responsable de sociétés simples, tantôt comme membre d'associations.

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'assemblée des délégué·e·s de l'Association INSOS Suisse, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de variation du capital et annexe) de l'Association INSOS Suisse pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 (rapport annuel pages 9–11). Selon Swiss GAAP RPC 21, les informations du rapport de performances ne sont pas soumises au contrôle de l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux Swiss GAAP RPC 21, aux exigences légales et aux statuts incombe au comité central alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément aux Swiss GAAP RPC 21, et ne sont pas conformes à la loi et aux statuts. ■

Berne, le 28 février 2020
BDO SA

Thomas Bigler
Réviser responsable
Expert-réviser agréé

pp Bianca Knödler
Expert-réviser agréé

Impressum

Éditeur

INSOS Suisse – Association de branche nationale des institutions pour personnes avec handicap

Rédaction

France Santi,
INSOS Suisse

Relecture et correction

Barbara Lauber,
INSOS Suisse
Mario Giacchetta
(www.jetraduis.ch)

Maquette

Monokini
(www.monokini.ch)

Photos

Pierre-Yves Massot,
Realeyes.ch
(www.realeyes.ch)
Lieu: Homato, Fribourg
(www.homato.ch)

Graphisme et impression

Brüggli Medien
(www.brueggli-medien.ch)

INSOS Suisse

Zieglerstrasse 53
3000 Berne 14
031 385 33 00
info@insos.ch
www.insos.ch

